

N° 22A

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

AFFECTATION  
RÉSULTATS DE  
FONCTIONNEMENT  
2020  
BUDGET GÉNÉRAL  
ET BUDGETS  
ANNEXES LOIRE  
FOREZ  
AGGLOMÉRATION

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

**Absents remplacés** : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

**Pouvoirs** : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629\_CCD22A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2021



TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

**Absents excusés :** EVELYNE CHOUIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

**Secrétaire de séance :** SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

### 1°) Budget général

Après approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget général de Loire Forez agglomération, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 14 347 964.90 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de – 1 394 299.54 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2020 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de 2 058 469 €,

Considérant donc qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement à couvrir,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget général de Loire Forez agglomération dégagé au 31/12/2020 d'un montant de 14 347 964.90 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>0 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>14 347 964.90 €</b>

### 2°) Budget annexe ordures ménagères (taxe)

Après approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget annexe ordures ménagères (TEOM), qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 3 648 569.80 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de clôture de la section d'investissement de 156 973.79 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2020 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de – 628 113 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 471 139.21 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe ordures ménagères (TEOM) dégagé au 31/12/2020 d'un montant de 3 648 569.80 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>471 139.21 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>3 177 430.59 €</b>

### **3°) Budget annexe assainissement**

Après approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 9 789 941.92 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de – 5 674 712.38 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2020 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de 3 277 188 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 2 397 524.38 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe assainissement dégagé au 31/12/2020 d'un montant de 9 789 941.92 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>2 397 524.38 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>7 392 417.54 €</b>

### **4°) Budget annexe eau potable**

Après approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget annexe eau potable, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 4 779 966.57 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de – 5 737 783.59 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2020 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de – 4 526 806 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 10 264 589.59 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe eau potable dégagé au 31/12/2020 d'un montant de 4 779 966.57 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>4 779 966.57 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>0 €</b>

#### **5°) Budget annexe transports urbains**

Après approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget annexe Transports urbains, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 27 603.00 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de – 17 603.00 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2020 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde de restes à réaliser de -10 000 €,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 27 603 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe transports urbains dégagé au 31/12/2020 d'un montant de 27 603.00 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>27 603.00 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>0</b>

#### **6°) Budget annexe ateliers partagés**

Après approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget annexe ateliers partagés, qui présente un excédent de clôture de fonctionnement de 203 446.70 €,

Considérant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de clôture de la section d'investissement de – 26 310.28 €,

Considérant l'état des dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2020 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date, présentant un solde nul de restes à réaliser,

Considérant donc un besoin de financement de la section d'investissement de 26 310.28 €,

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe ateliers partagés dégagé au 31/12/2020 d'un montant de 203 446.70 € comme suit :

<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>26 310.28 €</b>
<b>Report résultat fonctionnement au 002</b>	<b>177 136.42 €</b>

Après en avoir délibéré par 118 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve l'affectation des résultats de fonctionnement pour le budget général et les budgets annexes ordures ménagères (taxe), assainissement, eau potable, transports urbains et ateliers partagés tels que susmentionnés

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.  
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture  
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*